

## COMMUNE DE CRESPIAN

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2016**

L'an Deux mil seize et le dix-sept octobre à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Guillaume HUGUES, Maire.

**Présents :** Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Didier MICALÉF, Hervé SAUVAIRE, Frédéric WISNIEWSKI, Alain JUNG et Magali GUEIDAN.

**Absents :** Stéphanie BUA, ayant donné procuration à Didier MICALÉF  
Didier MELLAREDE, excusé  
Rudolph BERETTA

Date de la convocation : 11 octobre 2016

**APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT**

Conseillers en exercice : 11	Pour	: 7
Présents : 8	Contre	: 2
Votants : 9	Abstention	: 0

**Vu** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

**Vu** le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

**Vu** la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2;

**Considérant** que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

décide la saisie du tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Guillaume HUGUES



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture, et  
publication ou notification le.....  
15 NOV. 2016